

Paris, le 10 février 2014

Objet : Renouvellement pour 2014 du préavis de grève illimitée

Madame la Ministre,

Malgré les manifestations, les actions d'information, de visibilité mises en œuvre par le "Collectif des Sages-femmes", au nom des Sages-femmes de France, elles sont aujourd'hui encore, confrontées dans leur exercice professionnel au quotidien, à une non-reconnaissance de leurs responsabilités, à un statut qui ne correspondra jamais à la réalité de leurs fonctions.

C'est pour ces raisons, que les Sages-femmes exigent pour leur profession, de rejoindre le "statut" commun à l'ensemble des professions médicales, et de fait, l'accès au titre de "Praticien Hospitalier".

Dans l'action depuis de longs mois, l'ensemble de la profession dénonce un manque de volonté politique et d'ambition de la part du gouvernement, pour une profession médicale incontournable, en matière de prise en charge des mères, des couples et de leurs enfants.

A ce jour, Madame la ministre, et malgré les travaux engagés, nous ne voyons pas de sortie, concernant cette situation préjudiciable pour tous.

En conséquence, la Fédération CFTC santé Sociaux, vous informe d'un renouvellement du préavis de grève illimitée, déposé par elle en octobre 2013. Ce renouvellement de préavis prend effet à compter du :

**lundi 10 février 2014 à 20h00,**

conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Nous attirons votre attention sur le fait que ce préavis est valable pour l'ensemble des Sages-femmes, relevant des lieux d'exercice suivant :

- Les établissements sanitaires et sociaux de la fonction publique hospitalière,
- Les établissements sanitaires privés, à but non lucratif (FEHAP), chargés d'un service public, ou participant au service public, en vertu de la loi hospitalière du 31 Juillet 1991,
- Les établissements privés à but lucratif (FHP),
- Les structures sanitaires et sociales des collectivités territoriales, pour celles-ci, le présent préavis sera adressé au Ministère de la Fonction Publique Territoriale.

Cette action de grève illimitée, pourra se traduire par des actions de visibilité, sur l'ensemble du territoire français.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de notre haute considération.